

RAPPORT ANNUEL
31.03.25

APHILION Q²

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.03.25	10
1.4 . BILAN GLOBALISE	15
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	16
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	17
1.6.1 . Résumé des règles	17
1.6.2 . Taux de change	18
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES	19
2.1 . RAPPORT DE GESTION	19
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	19
2.1.2 . Cotation en bourse	19
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	19
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	20
2.1.5 . Distributeurs	20
2.1.6 . Indice et benchmark	20
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	21
2.1.8 . Politique future	21
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	21
2.1.10 . Affectations des résultats	21
2.2 . BILAN	22
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	23
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	24
2.4.1 . Composition des actifs au 31.03.25	24
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	26
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	27
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	28
2.4.5 . Performances	28
2.4.6 . Frais	32
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	33
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EUROPE DBI-RDT	34
3.1 . RAPPORT DE GESTION	34
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	34
3.1.2 . Cotation en bourse	34
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	34
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	35
3.1.5 . Distributeurs	35
3.1.6 . Indice et benchmark	35
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	35
3.1.8 . Politique future	36
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	36
3.1.10 . Affectations des résultats	36
3.2 . BILAN	37
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	38
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	39
3.4.1 . Composition des actifs au 31.03.25	40
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	40
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	40
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	41
3.4.5 . Performances	41

3.4.6 . Frais	45
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	46

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86 C, b320, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

26 septembre 2001

Conseil d'administration de la SICAV

Président :

Robrecht Tas, avocat, enseignant à la KU Leuven

Administrateurs :

Nico Goethals, administrateur d'Aphilion IM sa

Jan Holvoet, administrateur d'Aphilion IM sa

Administrateurs indépendants :

Robrecht Tas, avocat, enseignant à la KU Leuven

Christoph Van der Elst, professeur Université de Gand, Tilburg University

Personnes physiques chargées de la direction effective

Jan Holvoet et Nico Goethals, administrateurs de la SICAV, sont chargés de la direction effective.

Type de gestion

La Sicav a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif pour exercer toutes les fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 concernant les organismes de placement : Aphilion IM.

Aphilion IM est une société de gestion d'organismes de placement collectif (OPC), reconnue en Belgique en tant que société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Siège social : Rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles

Constitution : 29 septembre 1999

Durée : illimitée

Autres organismes de placement collectif belges pour lesquels la société de gestion a été désignée :

Néant

Composition du Conseil d'administration d'Aphilion IM :

Pascal Paepen , administrateur indépendant, Président du Conseil ;

Jan Holvoet, directeur général pour la gestion quotidienne ;

Nico Goethals, directeur général pour la gestion quotidienne ;

Griet Decock, administrateur, Compliance Officer

Commissaire : M. Karel Nijs, Berchemstadionstraat 76-6, 2600 Berchem

Capital émis et libéré : 61.500,00 EUR

Commissaire

Deloitte Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Tom Renders, Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J - 1930 Zaventem

Promoteur

APHILION IM sa, rue des Colonies 11 - 1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit

APHILION Q²

en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C, b32 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C, b32 - 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

Aphilion IM, Bruxelles, Belgique

Pour toutes les entrées et sorties, il est possible de s'adresser directement à CACEIS Bank, Belgium Branch, agent de transfert et responsable du service financier du fonds.

Liste des compartiments et des classes d'action

EQUITIES (Classe A - B - Q)

EUROPE DBI-RDT (Classe A - B - Q)

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Aphilion Q² est une société d'investissement à capital variable (en abrégé «SICAV») de droit belge à compartiments multiples, créée sous la forme d'une société anonyme à durée indéterminée. La SICAV compte actuellement trois compartiments : «Equities», «Balance» (capitalisation) et «Europe DBI-RDT» (distribution). Le rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat, etc. sont établis pour chaque compartiment.

Elle est inscrite auprès de la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0 475 805 685. Ses statuts sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire des actions est déterminée chaque jour et disponible chaque jour ouvrable au siège de la SICAV, ainsi que sur le site web www.aphilion.com. De plus, elle est publiée dans les principaux quotidiens belges néerlandophones, ainsi que dans L'Echo.

L'exercice débute le 1^{er} avril et s'achève le 31 mars.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Tableau récapitulatif des risques les plus importants :

Type de risque	Définition concise du risque	EQUITIES	EUROPE DBI-RDT
Risque de marché	impliquant le risque de baisse auquel peut être confronté l'ensemble du marché ou une catégorie d'actifs (par exemple marché d'actions, marché des obligations,...) entraînant des fluctuations dans le prix et dans la valeur des actifs en portefeuille	Elevé	Elevé
Risque de performance	impliquant les risques liés à la performance. Le risque de performance s'avère une combinaison d'une part le risque de marché avec d'autre part le degré de stratégie active de la part du gestionnaire	Elevé	Elevé
Risque lié au taux de change ou risque de change	impliquant le risque relatif à la valeur du placement étant influencé par des fluctuations dans le taux de change	Moyen	Moyen
Risque de capital	impliquant les risques liés au capital. Le risque de capital désigne le degré de protection du capital au sein de la SICAV	Moyen	Moyen
Risque de concentration	impliquant le risque lié à une grande concentration des placements en certains actifs sur certains marchés	Moyen	Moyen
Risque opérationnel	le risque de pertes subies par la SICAV dues aux processus internes insuffisants, aux erreurs humaines et à la défaillance de systèmes de l'organisme de placement collectif, ou dues aux événements externes, y compris les risques juridiques et les risques de documentation ainsi que les risques liés aux procédures de négociation, aux procédures de règlement et aux procédures d'évaluation gérées par la SICAV ou pour le compte de la SICAV.	Moyen	Moyen

Risque de durabilité : événement ou circonstance environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Nihil

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Sauf indication contraire dans le présent rapport, il n'y a aucune circonstance susceptible d'affecter de manière significative le développement de l'entreprise.

Politique de rémunération

Conformément aux articles 213/1 ev de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui remplissent les conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement collectif en titres de créance, la société de gestion Aphilion IM a établi et applique une politique et des pratiques de rémunération conformes à une gestion saine et efficace des risques afin de ne pas encourager une prise de risque incompatible avec le profil de risque et les statuts de la SICAV.

La politique de rémunération d'Aphilion IM est conforme à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion, de la SICAV et de ses investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Un équilibre approprié est déterminé entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale, la composante fixe représentant une proportion suffisamment élevée de la rémunération totale pour permettre l'exercice d'une flexibilité totale en ce qui concerne les composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne verser aucune composante variable.

Dans la mesure, et seulement si, où elle est applicable, l'évaluation de la performance est effectuée dans un cadre pluriannuel adapté à la période de rétention recommandée par la Société de Gestion aux investisseurs de la SICAV, de manière à garantir que l'évaluation couvre à la fois la performance à long terme de la SICAV et les risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération liées à la performance soit réparti sur la même période.

La politique de rémunération s'applique à tout le personnel exerçant des fonctions de gestion, de prise de risque et/ou de contrôle, ainsi qu'à tout autre personnel dont la rémunération totale le place dans la même tranche de rémunération que le personnel de direction et de prise de risque, et dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPC (A) qu'elle gère.

Les détails de la politique de rémunération d'Aphilion IM sont disponibles sur le site Internet www.aphilion.com/IM/BELONINGSBELEID.pdf. Une copie papier de la politique de rémunération est fournie gratuitement aux investisseurs de la SICAV sur simple demande à Aphilion IM.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement

La sicav intègre les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement car elle estime qu'ils peuvent affecter la performance et le profil de risque des fonds. Cependant, la sicav ne promeut pas les caractéristiques écologiques ou sociales ni les investissements durables.

Le risque de durabilité est surveillé pour toutes les entreprises de l'univers d'investissement. À cette fin, les facteurs et les ratings écologiques, sociaux et de gouvernance sont téléchargés de Bloomberg. Lors de la décision d'investissement, le risque de durabilité est évalué comme un facteur à côté des autres facteurs de risque.

Les scores ESG des actions du portefeuille sont également surveillés dans le cadre de la gestion globale du risque.

Les investissements sous-jacents de la sicav ne tiennent pas compte des critères de la taxonomie de l'UE pour les activités économiques écologiquement durables.

Cette taxonomie précise quelles activités peuvent être qualifiées d'écologiquement durables, lesquelles sont des activités qui :

- contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
 - o atténuation du changement climatique
 - o l'adaptation au changement climatique
 - o l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines
 - o transition vers une économie circulaire
 - o prévention et contrôle de la pollution
 - o la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- ne compromettent pas sérieusement les objectifs environnementaux susmentionnés
- se conforment aux principes directeurs de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- répondent aux critères techniques fixés par la Commission européenne et décrits dans la taxonomie

La sicav ne prend pas actuellement en compte les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et d'emploi, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. Les activités économiques peuvent avoir des effets positifs mais aussi négatifs sur ces derniers.

Les entreprises n'étant pas encore obligées de rendre compte de leurs facteurs de durabilité, les données disponibles à ce sujet sur le marché sont très limitées et souvent peu fiables. Cette situation devrait s'améliorer à l'avenir, et la SICAV réexaminera alors cette politique et la reconsidérera en tenant compte des effets négatifs importants sur les facteurs de durabilité.

Exécution partielle d'ordres de souscription ou de rachat – Redemption Gates

Conformément à l'article 11 des Statuts, la SICAV peut refuser une ou plusieurs souscriptions ou un ou plusieurs rachats susceptibles de perturber son équilibre, ou les étaler dans le temps.

En application de l'article 198/1 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012, la SICAV peut décider de n'exécuter qu'une partie des ordres des participants sortants lorsqu'un jour donné la variation négative du solde des engagements du compartiment pour ce jour dépasse 5% de la VNI.

La suspension s'applique à la partie du montant total des rachats qui dépasse le seuil de 5% et est appliquée proportionnellement à toutes les demandes individuelles de rachat présentées pour le jour en question au niveau du compartiment.

La partie des ordres d'achat dont l'exécution a été suspendue est, sous réserve de la révocation de l'ordre par le participant, automatiquement reportée à la première date ultérieure de clôture des demandes d'enregistrement et de remboursement. Les bons de commande sont exécutés proportionnellement pour tous les participants.

Cette décision de suspension est publiée dans les meilleurs délais sur le site internet : www.aphilion.com et transmise aux actionnaires concernés par la mesure.

La politique d'application du mécanisme est disponible sur demande au siège social de la SICAV.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Droit de vote

Une voix par action, nombre arrondi vers le bas si fractionnaire.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Contexte économique

L'économie mondiale est restée résistante en 2024, avec une solide croissance annualisée de 3.2 % au second semestre. Les indicateurs récents indiquent un affaiblissement des perspectives de croissance mondiale. La confiance des entreprises et des consommateurs s'est affaiblie dans de nombreux pays, en partie à cause des tensions géopolitiques persistantes, des préoccupations liées à l'inflation et, surtout, de l'incertitude politique croissante. En effet, les propositions politiques de la nouvelle administration américaine, telles que les réductions d'impôts mais aussi les restrictions commerciales de grande envergure, pourraient alimenter l'inflation et donc compliquer fortement la politique monétaire.

Au cours de l'année écoulée, les marchés développés ont connu des tendances économiques divergentes. Alors que les États-Unis sont parvenus à accélérer leur croissance grâce aux investissements importants des entreprises, à l'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle et à un marché du travail toujours robuste, l'Europe a connu une reprise beaucoup plus difficile. La zone euro, en particulier, a dû faire face à une demande faible, à des rigidités structurelles et à un approvisionnement énergétique incertain. L'Allemagne, moteur de l'économie européenne ces dernières années, a continué à lutter contre la stagnation de sa production industrielle, tandis que la France a été touchée par des tensions sociales liées aux réformes du marché du travail et des retraites.

Les pressions inflationnistes ont persisté dans de nombreuses économies développées, malgré la stabilisation des prix des matières premières. Néanmoins, plusieurs banques centrales ont procédé à un assouplissement à l'échelle mondiale, ce qui a donné un répit temporaire aux marchés, mais a en même temps suscité de nouvelles inquiétudes quant à une éventuelle résurgence de l'inflation, en particulier dans un contexte de politique budgétaire expansionniste.

La victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine de novembre 2024 a eu un effet très important sur les marchés financiers. Ses promesses de déréglementation et de réductions d'impôts pour les entreprises ont entraîné ce que l'on appelle un "rallye Trump" au cours des derniers mois de l'année, les indices boursiers américains atteignant de nouveaux records. Dans le même temps, les propositions de mesures commerciales protectionnistes et une position géopolitique affirmée ont suscité la nervosité des marchés internationaux. L'écart entre les performances économiques des États-Unis et de la zone euro est redevenu douloureusement visible au cours de cette période. L'économie américaine a progressé de plus de 2.5 % d'ici 2024, tandis que la zone euro est restée juste en dessous de 1%.

Le Japon est resté un cas à part au sein des marchés développés. Malgré une croissance relativement modeste, la Banque du Japon a amorcé un tournant historique en commençant à dénouer prudemment sa politique monétaire extrêmement accommodante. La combinaison de prix de l'énergie stables, d'une augmentation du tourisme et d'exportations technologiques solides a donné à l'économie japonaise un élan modeste mais stable.

Les bonnes performances des entreprises technologiques américaines, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'informatique dématérialisée, ont contribué de manière significative à la croissance des indices boursiers américains. En revanche, l'Europe est restée à la traîne, en partie à cause d'un manque de capitaux pour la mise à l'échelle et d'un cadre réglementaire fragmenté. Les conflits en cours en Ukraine et au Moyen-Orient ont créé des périodes de volatilité accrue sur les marchés. Si l'impact direct sur les principaux indices est resté limité, ces tensions ont affecté des secteurs spécifiques, tels que l'énergie, la défense et la logistique. En outre, ces tensions géopolitiques continuent de poser un risque pour la confiance des consommateurs et la stabilité des chaînes d'approvisionnement.

Les marchés des actions

2024 a été une année record pour les marchés mondiaux des actions et pour les actifs à risque en général. Les performances des méga-entreprises américaines du secteur technologique ont été les plus importantes. Ces « Magnificent 7 » représentent entre-temps plus d'un tiers du poids total du S&P 500, et leur performance a été à l'origine de plus de la moitié de la hausse de cet indice en 24. Ils ont également permis aux valeurs de croissance de reprendre le dessus, mais les perspectives de déréglementation après les élections américaines ont également stimulé les secteurs de la finance et de l'énergie, ce qui a permis aux valeurs de rendement d'enregistrer des gains à deux chiffres l'année dernière également.

L'année boursière 2025 a toutefois connu un début mouvementé. L'énorme confiance dans les actions américaines et dans les perspectives d'avenir de l'ensemble du secteur technologique a commencé à se fissurer avec l'émergence soudaine d'un consortium chinois d'IA (DeepSeek), qui a lancé un modèle d'IA avancé pour une fraction du coût des méga-entreprises américaines. Cette évolution a mis la pression sur les leaders du marché tels que Nvidia. Dans le même temps, les marchés boursiers européens et chinois ont fortement rebondi en 2025, un scénario que peu d'investisseurs avaient anticipé fin 2024, compte tenu de l'idée alors répandue de l'exceptionnalisme américain (l'idée que seuls les États-Unis pouvaient conduire l'économie de l'innovation de l'avenir).

L'impulsivité, l'inconstance et l'imprévisibilité du président Trump augmentent sans aucun doute l'incertitude des investisseurs. L'escalade de la guerre commerciale, la baisse de la confiance des consommateurs et l'inflation tenace pèsent particulièrement sur les valeurs de croissance, qui se négocient à des valorisations élevées. Combiné à une correction des prix des favoris de l'IA, cela s'est traduit par un début d'année 2025 difficile pour les valeurs de croissance.

Deloitte.



Aphilion Q² SA

Sicav de droit belge, catégorie OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 mars 2025 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Aphilion Q² SA pour l'exercice clos le 31 mars 2025 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Aphilion Q² SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Aphilion Q² SA durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 mars 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève 195 132 539,01 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 13 094 007,22 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Nom	Devise	Fonds propres	Résultats
Equities	EUR	177.990.351,73	11.124.169,68
Europe DBI-RDT	EUR	17.142.187,28	1.969.837,54

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.03.25 (en EUR)	Au 31.03.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	195.132.539,01	174.661.377,97
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	189.198.919,19	181.408.288,46
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	189.198.919,19	181.452.544,94
F. Instruments financiers dérivés		
m. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme (+/-)		-44.256,48
III. Créances et dettes à plus d'un an	-44.842,17	-61.668,18
B. Dettes	-44.842,17	-61.668,18
IV. Créances et dettes à un an au plus	414.506,95	-10.475.922,38
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.027.772,72	7.616.606,40
b. Avoirs fiscaux	169.906,68	416.600,48
c. Collatéral		44.256,48
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-32.539,00	-8.749.020,06
c. Emprunts (-)	-750.633,45	-9.804.365,68
V. Dépôts et liquidités	6.340.017,31	4.515.422,24
A. Avoirs bancaires à vue	6.340.017,31	4.515.422,24
VI. Comptes de régularisation	-776.062,27	-724.742,17
C. Charges à imputer (-)	-776.062,27	-724.742,17
TOTAL CAPITAUX PROPRES	195.132.539,01	174.661.377,97
A. Capital	179.128.838,90	145.296.560,94
B. Participations au résultat	263.359,32	-309.003,82
C. Résultat reporté	2.646.333,57	397.837,99
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	13.094.007,22	29.275.982,86
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		-946,30
A. Collatéral (+/-)		
b. Liquidités/dépôts		-946,30
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		1.695.549,08
B. Contrats à terme vendus		1.695.549,08

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.03.25 (en EUR)	Au 31.03.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	13.441.677,99	28.874.526,98
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	13.154.035,86	30.282.625,68
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		-341.465,37
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme		-15.915,23
b. Autres positions et opérations de change	287.642,13	-1.050.718,10
II. Produits et charges des placements	2.917.140,35	3.049.264,92
A. Dividendes	3.259.072,61	3.711.175,00
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	356.162,90	163.255,52
C. Intérêts d'emprunts (-)	-487.298,24	-349.398,43
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-210.796,92	-475.767,17
III. Autres produits	427,59	373,97
B. Autres	427,59	373,97
IV. Coûts d'exploitation	-3.192.088,85	-2.618.046,17
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-361.542,55	-309.535,22
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-55.948,53	-38.894,79
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.383.095,10	-1.958.294,95
A	-2.049.934,10	-1.776.642,29
B	-294.316,61	-161.469,34
Q	-38.844,39	-20.183,32
b. Gestion administrative et comptable	-87.490,26	-70.643,23
E. Frais administratifs (-)	-17.418,28	-9.002,45
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.791,96	-1.785,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-3.333,82	-3.583,92
H. Services et biens divers (-)	-81.961,59	-62.394,53
J. Taxes	-170.106,50	-138.205,68
K. Autres charges (-)	-29.400,26	-25.706,18
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-274.520,91	431.592,72
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	13.167.157,08	29.306.119,70
VI. Impôts sur le résultat	-73.149,86	-30.136,84
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	13.094.007,22	29.275.982,86
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	16.003.700,11	29.364.817,03
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.646.333,57	397.837,99
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	13.094.007,22	29.275.982,86
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	263.359,32	-309.003,82
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-11.342.438,45	-26.609.194,95
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-2.514.662,31	-2.646.333,57
IV. (Distribution des dividendes)	-2.146.599,35	-109.288,51

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de sw ap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-) annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de sw ap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent. Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de sw ap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de sw ap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de sw ap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2 . Taux de change

	31.03.25		31.03.24	
1 EUR	1,7335	AUD	1,6555	AUD
	1,5547	CAD	1,4615	CAD
	0,9558	CHF	0,9728	CHF
	7,4606	DKK	7,4590	DKK
	0,8369	GBP	0,8550	GBP
	8,4043	HKD	8,4526	HKD
	161,5332	JPY	163,4526	JPY
	11,3795	NOK	11,7165	NOK
	10,8507	SEK	11,5480	SEK
	1,4519	SGD	1,4576	SGD
	1,0816	USD	1,0789	USD
	19,8670	ZAR	20,4512	ZAR

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EQUITIES a été lancé le 5 décembre 2001.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe A : du 12/11/2001 jusqu'au 31/12/2001 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 21/12/2007 jusqu'au 29/12/2007 au prix de 100,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe Q : du 21/12/2007 jusqu'au 29/12/2007 au prix de 100,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Aphilion Q² est géré sur la base d'un modèle quantitatif qui identifie les sous-évaluations à travers les secteurs. L'univers du modèle couvre toutes les régions boursières pertinentes dans le monde. En continu, environ 80 actions sont sélectionnées, en mettant une attention particulière sur un équilibre sain en matière de diversification des risques. De cette manière, il existe un bon équilibre entre un suivi actif (pas trop d'actions) et une diversification des risques (un nombre suffisant d'actions).

Les actifs du compartiment "Aphilion Q² - Equities" sont principalement investis en actions ou titres assimilés des pays de l'OCDE, principalement l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Japon. Le compartiment vise à être investi à plus de 95% sur les marchés d'actions, mais conserve toujours un petit pourcentage d'actifs liquides pour permettre une gestion flexible du portefeuille.

Les actifs sont investis dans le but d'accroître la valeur à moyen terme. La philosophie de gestion de base consiste à rechercher des actions et des secteurs à la valorisation attrayante, susceptibles de générer des rendements supérieurs à la moyenne (en tenant compte de divers risques tels que la prime de risque, la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt, les rotations sectorielles, les risques de durabilité) et de garantir ainsi au mieux l'objectif à moyen terme de création de valeur.

L'indice de référence est le Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap NR Index en euros (code Bloomberg : DMNE Index).

Il n'existe aucune protection ou garantie du capital, ni pour ce compartiment ni pour ses actionnaires.

* Catégories des actifs autorisés :

Actions (et autres valeurs mobilières comparables aux actions) de pays appartenant à l'OCDE, obligations, obligations convertibles et liquidités. Le compartiment ne peut pas placer plus de 10% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

* Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment peut effectuer toutes les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées par la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, plus précisément : l'achat et la vente couverts d'options calls et puts sur actions, indices d'actions et valeurs ; l'achat et la vente de futures sur indices d'actions, l'achat et la vente de devises étrangères.

* Caractéristiques des obligations et des titres de créances :

Les investissements en obligations et autres titres de créances doivent uniquement porter sur des situations de trésorerie provisoires de manière rentable et se composer uniquement de titres de créances classiques provenant de débiteurs de qualité (notation de crédit de BBB- ou supérieur auprès de S&P ou une agence de notation équivalente) (obligations, comptes à terme...).

Le fait que la composition du portefeuille réponde, il est vrai, aux prescriptions et limitations légales et statutaires, n'empêche pas l'apparition éventuelle d'une concentration des risques dans certaines catégories d'actifs ou de secteurs économiques et géographiques plus petits.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée du fait de la composition du portefeuille/des techniques de gestion pouvant être employées.

* Limites de la politique de placement :

Le compartiment vise une répartition équilibrée de ses investissements en actions entre les différentes régions et les différents secteurs économiques sans toutefois imposer de limites formelles (exception faite des limites légales).

* Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change :

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir l'exposition au risque de change. En d'autres termes, même quand ces bourses enregistrent de bonnes prestations dans leur devise respective, une dépréciation du cours de change du pays en question peut annuler cet avantage.

* Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

La loi interdit à un organisme de placement collectif d'acquérir des titres d'une société de droit belge ou étranger dont l'activité consiste à fabriquer, utiliser, réparer, mettre en vente, vendre, distribuer, importer ou exporter, stocker ou transporter des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions et blindages inertes contenant de l'uranium appauvri ou tout autre uranium industriel au sens de la loi, et ce en vue de sa distribution.

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le compartiment ne tient pas compte des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. (voir explication dans la partie 1 (point 31) 1 du prospectus).

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

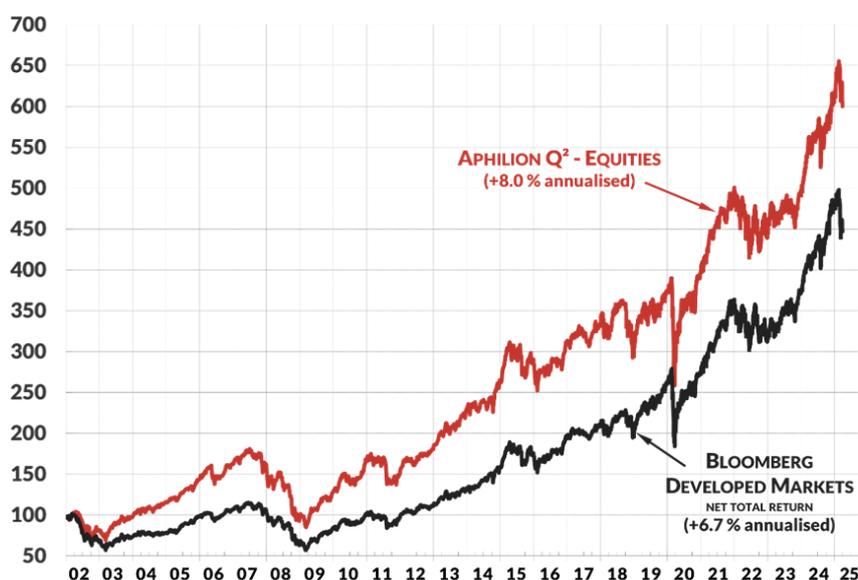
2.1.6. Indice et benchmark

Ce compartiment n'est pas lié à un indice, mais sa performance est comparée à un indice de référence : l'indice Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap NR en euros. Il s'agit d'un indice boursier mondial composé de plus de 1600 actions provenant de 23 pays "développés" et réparties dans tous les secteurs économiques. Cet indice est géré et calculé par Bloomberg Index Services Limited, basé au Royaume-Uni.

Bloomberg Index Services Limited ne figure pas dans le registre des administrateurs d'indices de référence de l'AEMF : (<https://www.esma.europa.eu/databases-library/registers-and-data>).

Le fonds dispose de plans écrits solides qui déterminent les procédures à suivre si le gestionnaire de l'indice devait interrompre le calcul de l'indice de référence ou apporter un changement important dans sa composition et/ou son calcul.

L'indice de référence n'est pas copié exactement (gestion active). La composition du portefeuille peut s'écarter complètement de la composition de l'indice de référence.



Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Classe « A » (BE0058285850) : 7,49%.

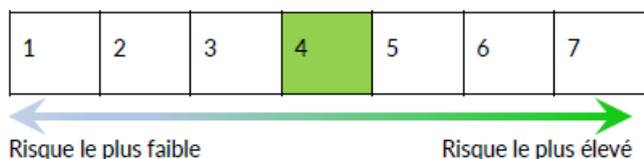
2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Dans le courant de l'exercice, la méthode présumée a été maintenue (voir 2.1.3.).

2.1.8. Politique future

Le bilan à long terme du compartiment est resté intact l'année dernière, donc il n'y a pas de raison de changer la stratégie d'investissement ; la volatilité du compartiment est aussi restée dans les limites prévues pendant toute la période.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de vous payer en soit affectée.

Le fonds est classé dans la catégorie 4 parce que des investissements en actions sont soumis aux fluctuations importantes, dépendantes de la situation politique et économique mondiale. Vous risquez, en cas de chute boursière, de récupérer un montant inférieur à celui que vous avez investi.

2.2 . BILAN

	Au 31.03.25 (en EUR)	Au 31.03.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	177.990.351,73	159.613.388,32
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	172.171.784,35	166.227.105,26
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	172.171.784,35	166.227.105,26
III. Créances et dettes à plus d'un an	-41.294,19	-56.621,68
B. Dettes	-41.294,19	-56.621,68
IV. Créances et dettes à un an au plus	297.571,72	-10.181.569,85
A. Créances		
a. Montants à recevoir	918.302,02	7.462.727,71
b. Avoirs fiscaux	162.442,15	407.750,87
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-32.539,00	-8.634.512,96
c. Emprunts (-)	-750.633,45	-9.417.535,47
V. Dépôts et liquidités	6.286.605,12	4.299.103,54
A. Avoirs bancaires à vue	6.286.605,12	4.299.103,54
VI. Comptes de régularisation	-724.315,27	-674.628,95
C. Charges à imputer (-)	-724.315,27	-674.628,95
TOTAL CAPITAUX PROPRES	177.990.351,73	159.613.388,32
A. Capital	166.647.913,28	133.101.396,74
B. Participations au résultat	218.268,77	-289.765,71
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	11.124.169,68	26.801.757,29

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.03.25 (en EUR)	Au 31.03.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	11.639.275,34	26.517.174,07
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	11.351.631,03	27.537.494,31
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	287.644,31	-1.020.320,24
II. Produits et charges des placements	2.562.363,88	2.766.779,42
A. Dividendes	2.864.528,25	3.352.363,91
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	355.802,08	156.282,22
C. Intérêts d'emprunts (-)	-483.085,68	-339.476,22
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-174.880,77	-402.390,49
III. Autres produits	361,06	311,00
B. Autres	361,06	311,00
IV. Coûts d'exploitation	-3.010.810,81	-2.454.875,95
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-324.711,94	-274.315,17
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-51.442,76	-36.145,69
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.316.417,75	-1.922.600,19
A	-2.033.125,31	-1.759.691,72
B	-263.548,45	-155.256,41
Q	-19.743,99	-7.652,06
b. Gestion administrative et comptable	-67.571,07	-45.619,60
E. Frais administratifs (-)	-10.364,61	-2.673,12
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.674,70	-1.428,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.650,00	-1.200,00
H. Services et biens divers (-)	-63.914,95	-30.773,92
J. Taxes	-154.830,61	-125.526,80
K. Autres charges (-)	-18.232,42	-14.593,24
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-448.085,87	312.214,47
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	11.191.189,47	26.829.388,54
VI. Impôts sur le résultat	-67.019,79	-27.631,25
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	11.124.169,68	26.801.757,29
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	11.342.438,45	26.511.991,58
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	11.124.169,68	26.801.757,29
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	218.268,77	-289.765,71
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-11.342.438,45	26.511.991,58

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.03.25

Dénomination	Quantité au 31.03.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>				<u>172.171.784,35</u>	<u>100,00%</u>	<u>96,73%</u>
<u>États-Unis</u>				<u>62.946.416,15</u>	<u>36,56%</u>	<u>35,36%</u>
ADOBE INC	3.900	USD	383,53	1.382.920,67	0,80%	0,78%
ALPHABET INC-CL A	14.300	USD	154,64	2.044.519,23	1,19%	1,15%
AMAZON.COM INC	14.400	USD	190,26	2.533.047,34	1,47%	1,42%
APPLE INC	7.000	USD	222,13	1.437.601,70	0,84%	0,81%
ARISTA NETWORKS INC	16.800	USD	77,48	1.203.461,54	0,70%	0,68%
BANK OF AMERICA CORP	97.600	USD	41,73	3.765.576,92	2,19%	2,12%
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	36.800	USD	70,69	2.405.133,14	1,40%	1,35%
BOOZ ALLEN HAMILTON HOLDINGS	23.500	USD	104,58	2.272.217,09	1,32%	1,28%
BRINKER INTL	7.100	USD	149,05	978.416,24	0,57%	0,55%
CAL-MAINE FOODS	9.900	USD	90,90	832.017,38	0,48%	0,47%
CISCO SYSTEMS INC	55.000	USD	61,71	3.137.990,01	1,82%	1,76%
DECKERS OUTDOOR CORP	12.600	USD	111,81	1.302.520,34	0,76%	0,73%
ELI LILLY & CO	400	USD	825,91	305.440,09	0,18%	0,17%
FEDERAL SIGNAL CORP	29.200	USD	73,55	1.985.632,40	1,15%	1,11%
FRESHPET INC	19.200	USD	83,17	1.476.390,53	0,86%	0,83%
GITLAB INC-CL A	22.000	USD	47,00	955.991,12	0,56%	0,54%
HALOZYME THERAPEUTICS INC	30.900	USD	63,81	1.822.974,30	1,06%	1,02%
INSPIRE MEDICAL SYSTEMS INC	7.500	USD	159,28	1.104.474,85	0,64%	0,62%
INTERDIGITAL INC	7.400	USD	206,75	1.414.524,78	0,82%	0,79%
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	17.300	USD	124,15	1.985.757,21	1,15%	1,12%
JOHNSON & JOHNSON	18.100	USD	165,84	2.775.244,08	1,61%	1,56%
KLA CORP	2.300	USD	679,80	1.445.580,62	0,84%	0,81%
LENNOX INTERNATIONAL INC	3.600	USD	560,83	1.866.667,90	1,08%	1,05%
MICROSOFT CORP	10.000	USD	375,39	3.470.691,57	2,02%	1,95%
MONOLITHIC POWER SYSTEMS INC	2.600	USD	579,98	1.394.182,69	0,81%	0,78%
NETAPP INC	20.000	USD	87,84	1.624.260,36	0,94%	0,91%
NVIDIA CORP	12.300	USD	108,38	1.232.501,85	0,72%	0,69%
RESMED INC	8.102	USD	223,85	1.676.805,38	0,97%	0,94%
SAREPTA THERAPEUTICS INC	15.600	USD	63,82	920.480,77	0,53%	0,52%
SEI INVESTMENTS COMPANY	44.200	USD	77,63	3.172.379,81	1,84%	1,78%
SYSCO CORP	45.600	USD	75,04	3.163.668,64	1,84%	1,78%
TOAST INC-CLASS A	39.500	USD	33,17	1.211.367,42	0,70%	0,68%
UBER TECHNOLOGIES INC	22.500	USD	72,86	1.515.671,23	0,88%	0,85%
UNIVERSAL HEALTH SERVICES-B	13.600	USD	187,90	2.362.647,93	1,37%	1,33%
VERTIV HOLDINGS CO-A	11.500	USD	72,20	767.659,02	0,45%	0,43%
<u>Suisse</u>				<u>17.419.427,27</u>	<u>10,12%</u>	<u>9,79%</u>
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	26.000	CHF	152,95	4.160.816,11	2,42%	2,34%
COCA-COLA HBC AG-DI	90.000	GBP	35,04	3.768.417,28	2,19%	2,12%
DSM-FIRMENICH AG	40.000	EUR	91,36	3.654.400,00	2,12%	2,05%
EFG INTERNATIONAL AG	50.000	CHF	13,12	686.371,96	0,40%	0,39%
GIVAUDAN-REG	420	CHF	3.798,00	1.669.013,86	0,97%	0,94%
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	45.000	CHF	73,92	3.480.408,06	2,02%	1,95%
<u>Royaume-Uni</u>				<u>16.225.186,33</u>	<u>9,42%</u>	<u>9,12%</u>
BALFOUR BEATTY PLC	180.000	GBP	4,34	933.500,63	0,54%	0,53%
CRANSWICK PLC	19.000	GBP	49,05	1.113.640,44	0,65%	0,63%
INFORMA PLC	250.000	GBP	7,69	2.298.500,33	1,33%	1,29%
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	1.200.000	EUR	3,12	3.742.800,00	2,17%	2,10%
NATWEST GROUP PLC	960.000	GBP	4,52	5.182.864,31	3,01%	2,91%
NEXT PLC	22.300	GBP	110,85	2.953.880,62	1,72%	1,66%
<u>Allemagne</u>				<u>14.964.232,00</u>	<u>8,69%</u>	<u>8,41%</u>
ADIDAS AG	17.000	EUR	216,70	3.683.900,00	2,14%	2,07%
CTS EVENTIM AG & CO KGAA	20.000	EUR	92,20	1.844.000,00	1,07%	1,04%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	140.000	EUR	30,40	4.255.300,00	2,47%	2,39%
RHEINMETALL AG	3.928	EUR	1.319,00	5.181.032,00	3,01%	2,91%
<u>Japon</u>				<u>14.141.475,94</u>	<u>8,21%</u>	<u>7,95%</u>
ABC-MART INC	13.300	JPY	2.784,00	229.223,54	0,13%	0,13%

Dénomination	Quantité au 31.03.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ASTELLAS PHARMA INC	57.000	JPY	1.446,50	510.424,64	0,30%	0,29%
CALBEE INC	27.000	JPY	2.793,50	466.928,92	0,27%	0,26%
DAIKIN INDUSTRIES LTD	8.200	JPY	16.140,00	819.324,08	0,48%	0,46%
FUJIKURA LTD	12.500	JPY	5.398,00	417.716,12	0,24%	0,24%
HORIBA LTD	20.300	JPY	9.947,00	1.250.047,44	0,73%	0,70%
HOSHIZAKI CORP	36.000	JPY	5.772,00	1.286.373,73	0,75%	0,72%
KOMATSU LTD	53.000	JPY	4.306,00	1.412.824,55	0,82%	0,79%
MAZDA MOTOR CORP	76.000	JPY	942,20	443.297,24	0,26%	0,25%
MISUMI GROUP INC	7.100	JPY	2.466,50	108.412,11	0,06%	0,06%
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	40.000	JPY	4.051,00	1.003.137,75	0,58%	0,56%
NIHON KOHDEN CORP	68.000	JPY	2.003,50	843.405,83	0,49%	0,47%
NIPPON SHINYAKU CO LTD	11.000	JPY	3.802,00	258.906,61	0,15%	0,15%
OTSUKA HOLDINGS CO LTD	23.000	JPY	7.753,00	1.103.915,82	0,64%	0,62%
PERSOL HOLDINGS CO LTD	250.000	JPY	247,90	383.667,38	0,22%	0,22%
RICOH CO LTD	100.000	JPY	1.577,00	976.270,20	0,57%	0,55%
SCREEN HOLDINGS CO LTD	5.300	JPY	9.595,00	314.817,73	0,18%	0,18%
SUGI HOLDINGS CO LTD	31.000	JPY	2.813,00	539.845,85	0,31%	0,30%
TOKYO ELECTRON LTD	3.400	JPY	20.110,00	423.281,54	0,24%	0,24%
TOKYO OHKA KOGYO CO LTD	42.000	JPY	3.097,00	805.246,48	0,47%	0,45%
TOYO SUISAN KAISHA LTD	10.000	JPY	8.794,00	544.408,38	0,32%	0,31%
Italie				12.192.920,00	7,08%	6,85%
BANCA POPOL EMILIA ROMAGNA	700.000	EUR	7,21	5.047.000,00	2,93%	2,83%
DE'LONGHI SPA	60.000	EUR	30,46	1.827.600,00	1,06%	1,03%
PRYSMIAN SPA	42.000	EUR	50,36	2.115.120,00	1,23%	1,19%
UNIPOL GRUPPO SPA	110.000	EUR	14,72	1.619.200,00	0,94%	0,91%
WEBUILD SPA	500.000	EUR	3,17	1.584.000,00	0,92%	0,89%
France				8.415.120,00	4,89%	4,73%
AXA SA	80.000	EUR	39,40	3.152.000,00	1,83%	1,77%
PUBLICIS GROUPE	38.000	EUR	86,74	3.296.120,00	1,92%	1,85%
SPIE SA	50.000	EUR	39,34	1.967.000,00	1,14%	1,11%
Pays-Bas				6.842.866,00	3,98%	3,84%
ARGENX SE	1.800	EUR	540,60	973.080,00	0,57%	0,55%
ASM INTERNATIONAL NV	5.000	EUR	415,40	2.077.000,00	1,21%	1,17%
ASML HOLDING NV	3.631	EUR	606,00	2.200.386,00	1,28%	1,23%
FUGRO NV	120.000	EUR	13,27	1.592.400,00	0,92%	0,89%
Espagne				6.134.100,00	3,56%	3,45%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	260.000	EUR	12,55	3.261.700,00	1,89%	1,83%
INDRA SISTEMAS SA	107.500	EUR	26,72	2.872.400,00	1,67%	1,62%
Danemark				4.280.165,13	2,49%	2,40%
NKT A/S	32.000	DKK	467,60	2.005.629,57	1,17%	1,12%
PANDORA A/S	16.100	DKK	1.054,00	2.274.535,56	1,32%	1,28%
Finlande				4.099.340,00	2,38%	2,30%
KONECRANES OYJ	24.000	EUR	58,80	1.411.200,00	0,82%	0,79%
ORION OYJ-CLASS B	49.000	EUR	54,86	2.688.140,00	1,56%	1,51%
Suède				3.381.874,34	1,96%	1,90%
BEIJER REF AB	160.000	SEK	140,60	2.073.230,30	1,20%	1,16%
BETSSON AB-B	31.887	SEK	155,54	457.086,08	0,27%	0,26%
MYCRONIC AB	22.000	SEK	420,00	851.557,96	0,49%	0,48%
Norvège				1.128.661,19	0,66%	0,63%
MOWI ASA	66.000	NOK	194,60	1.128.661,19	0,66%	0,63%
Total ACTIONS				172.171.784,35	100,00%	96,73%
TOTAL PORTEFEUILLE				172.171.784,35	100,00%	96,73%
Avoirs bancaires à vue				6.286.605,12		3,53%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		4.743.594,98		2,67%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		1.030.199,75		0,58%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		291.017,44		0,16%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		168.817,28		0,10%

Dénomination	Quantité au 31.03.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		37.127,76		0,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		ZAR		551,52		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		HKD		7.132,78		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		7.247,32		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		916,29		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				6.286.605,12		3,53%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				256.277,53		0,15%
AUTRES				-724.315,27		-0,41%
TOTAL DE L'ACTIF NET				177.990.351,73		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	36,56%
Suisse	10,12%
Royaume-Uni	9,42%
Allemagne	8,69%
Japon	8,21%
Italie	7,08%
France	4,89%
Pays-Bas	3,98%
Espagne	3,56%
Danemark	2,49%
Finlande	2,38%
Suède	1,96%
Norvège	0,66%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	21,49%
Banques et institutions financières	18,94%
Internet et services d'Internet	6,58%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	5,44%
Industrie agro-alimentaire	4,76%
Industrie automobile	4,09%
Chimie	3,78%
Biotechnologie	3,56%
Construction de machines et appareils	3,20%
Distribution, commerce de détail	3,19%
Electronique et semi-conducteurs	3,14%
Textile et habillement	3,03%
Articles de bureaux et ordinateurs	2,96%
Constructions, matériaux de construction	2,55%
Bien de consommation divers	2,38%
Industrie aéronautique et spatiale	2,17%
Service de santé publique et service social	2,01%
Electrotechnique et électronique	1,41%
Art graphique, maison d'édition	1,07%
Compagnies d'assurance	0,94%

Pétrole	0,93%
Restauration, industrie hôtelière	0,83%
Télécommunication	0,82%
Industrie horlogère	0,73%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	36,56%
EUR	34,88%
GBP	9,44%
JPY	8,21%
CHF	5,81%
DKK	2,49%
SEK	1,96%
NOK	0,65%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	260.071.386,16	194.583.938,56	454.655.324,72
Ventes	120.834.997,96	198.691.994,61	319.526.992,57
Total 1	380.906.384,12	393.275.933,17	774.182.317,29
Souscriptions	14.902.835,04	14.491.447,60	29.394.282,64
Remboursements	9.425.641,03	12.715.847,88	22.141.488,91
Total 2	24.328.476,07	27.207.295,48	51.535.771,55
Moyenne de référence de l'actif net total	162.696.907,18	180.972.942,00	171.758.774,45
Taux de rotation	219,17%	202,28%	420,73%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, dans le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de CACEIS BANK, Belgium Branch, ayant son siège Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Le taux de rotation est élevé par rapport à d'autres fonds communs d'actions. Ceci a un rapport avec la politique de placement très active. Aphilion Q² vise à investir continuellement dans environ 88 titres, sélectionnés sur base d'un modèle quantitatif. L'optimisation continue du portefeuille basée sur ce modèle apporte beaucoup plus de transactions que dans un cas classique. Ce changement du portefeuille actif est un facteur clé dans la bonne performance.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	01.04.22 - 31.03.23			01.04.23 - 31.03.24			01.04.2024 - 31.03.2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
A - Cap.	23.788,96	21.234,17	244.599,99	23.822,18	36.436,17	231.985,99	27.123,557	32.465,869	226.643,678
B - Cap.	20.436,26	2.273,39	114.204,17	27.753,81	4.983,73	136.974,25	59.320,787	14.993,08	181.301,959
Q - Cap.	6.360,51	17.481,19	18.038,25			18.038,25	9.086,721		27.124,971
TOTAL			376.842,41			386.998,49			435.070,608

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	01.04.22 - 31.03.23		01.04.23 - 31.03.24		01.04.2024 - 31.03.2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
A - Cap.	10.875.965,95	9.665.669,65	11.536.562,96	17.926.315,42	16.089.264,88	19.176.085,42
B - Cap.	3.055.638,50	337.114,87	4.499.918,12	806.604,16	11.524.293,05	2.965.403,49
Q - Cap.	999.999,85	2.709.409,33			1.780.724,71	
TOTAL	14.931.604,30	12.712.193,85	16.036.481,08	18.732.919,58	29.394.282,64	22.141.488,91

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	01.04.22 - 31.03.23		01.04.23 - 31.03.24		01.04.2024 - 31.03.2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
A - Cap.	114.949.266,71	469,95	130.543.922,25	562,72	135.972.247,44	599,94
B - Cap.	17.661.219,78	154,65	25.556.060,67	186,58	36.318.887,05	200,32
Q - Cap.	2.897.583,04	160,64	3.513.405,40	194,78	5.699.217,24	210,11
TOTAL	135.508.069,53		159.613.388,32		177.990.351,73	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

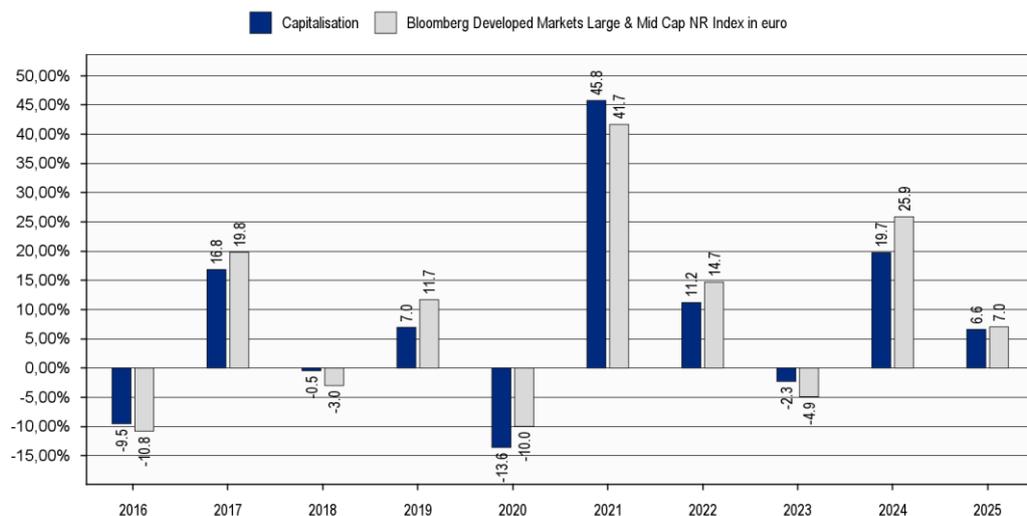
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

A

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans		10 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
6,61% (en EUR)	7,04% (en EUR)	7,64% (en EUR)	8,61% (en EUR)	15,12% (en EUR)	16,39% (en EUR)	6,99% (en EUR)	9,38% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

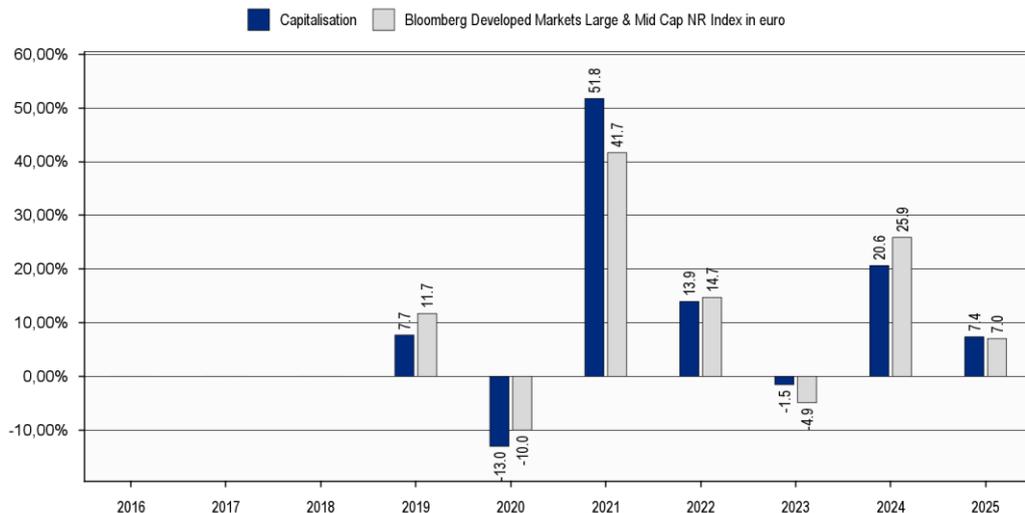
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

B

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
7,36% (en EUR)	7,04% (en EUR)	8,45% (en EUR)	8,61% (en EUR)	17,14% (en EUR)	16,39% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

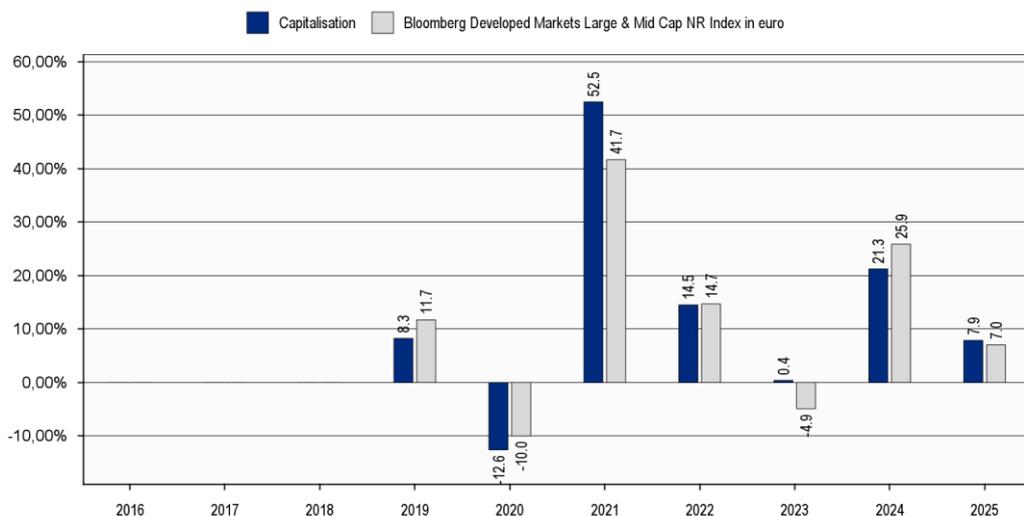
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Q

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark
7,87% (en EUR)	7,04% (en EUR)	9,50% (en EUR)	8,61% (en EUR)	18,06% (en EUR)	16,39% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Classe A - part de capitalisation (BE0058285850) : 1,87%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,72% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,72%
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,15%

- Classe B - part de capitalisation (BE6300962360) : 1,11%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.96% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,96%
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,15%

- Classe Q - part de capitalisation (BE6300963376) : 0,74%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.52% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,59%
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,15%

Les frais accessoires, tels que les commissions de performance, ne sont pas inclus dans les coûts indiqués. Veuillez consulter le document d'informations clés pour plus d'informations sur les frais qui seront facturés.

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non-monétaires (soft commissions) (Article 118 §1, 2° de l'Arrêté Royal 2012)

Les gestionnaires de la SICAV ne perçoivent aucune rétrocession ou autre rémunération/avantage ("soft commissions") de la part des parties avec lesquelles ils agissent au nom de la SICAV (courtiers en bourse, banques etc.). En outre, la SICAV est complètement libre - par sa structure - dans le choix de ses contreparties et ne se voit donc en aucun cas limité par un autre accord ou par une autre relation commerciale.

Existence de Fee-sharing agreements (Article 119 de l'Arrêté Royal 2012)

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la SICAV, il est prévu qu'une partie de la rémunération pour la gestion de la classe "A" revienne aux distributeurs du fonds proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté ("fee-sharing agreement"). La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la SICAV. Une telle réglementation ne s'impose ni aux actions de la classe "B" ni aux actions de la classe "Q".

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est principalement composé de compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.700,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 - SFDR

Le fonds relève de l'article 6 du SFDR. Cela signifie qu'il est géré selon un processus d'investissement qui intègre des facteurs ESG, mais ne favorise pas nécessairement les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectif d'investissement durable spécifiques. Détenir des investissements dans les actifs sous-jacents de ce fonds ne tient pas compte des critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

NOTE 5 – Performance Fees

La rubrique « IV.D.a « Gestion financière » du compte de résultats contient un montant de 24.725,82 EUR pour les performances fees :

Classe B : 24.725,82 EUR (0,07% de l'actif net total de cette classe).

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EUROPE DBI-RDT

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EUROPE DBI-RDT a été lancé le 01 août 2022.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de distribution-classe A : du 25/07/2022 jusqu'au 01/08/2022 au prix de 200,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe B : du 25/07/2022 jusqu'au 01/08/2022 au prix de 200,00 EUR par part.
- Part de distribution-classe Q : du 25/07/2022 jusqu'au 01/08/2022 au prix de 200,00 EUR par part.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Aphilion Q² est géré sur la base d'un modèle quantitatif qui identifie les sous-évaluations à travers les secteurs. L'univers du modèle couvre toutes les régions boursières pertinentes dans le monde. On constitue ensuite un portefeuille en faisant attention à une répartition équilibrée des risques.

Les actifs du compartiment "Aphilion Q² - Europe DBI-RDT" sont principalement investis en actions ou titres assimilés de sociétés de pays européens.

Le compartiment vise à :

- d'avoir plus de 95% d'investissements sur les marchés d'actions, mais aussi de toujours conserver un petit pourcentage de liquidités pour permettre une gestion flexible du portefeuille
- de percevoir un maximum de dividendes et de plus-values sur les actions qui bénéficient du régime des revenus définitivement taxés (RDT)

Les actifs sont investis dans le but d'accroître la valeur à moyen terme. La philosophie de gestion de base consiste à rechercher des actions et des secteurs à la valorisation attrayante, susceptibles de générer des rendements supérieurs à la moyenne (en tenant compte de divers risques tels que la prime de risque, la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt, les rotations sectorielles, les risques de durabilité) et de garantir ainsi au mieux l'objectif à moyen terme de création de valeur.

L'indice de référence est l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR (Bloomberg : indice EURODN).

Il n'existe aucune protection ou garantie du capital, ni pour ce compartiment ni pour ses actionnaires.

*Catégories d'actifs autorisés :

actions européennes (et autres valeurs mobilières comparables aux actions) et liquidités. Le compartiment ne place pas plus de 10% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

* Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment peut effectuer toutes les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées par la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, plus précisément : l'achat et la vente couverts d'options calls et puts sur actions, indices d'actions et valeurs ; l'achat et la vente de futures sur indices d'actions, l'achat et la vente de devises étrangères.

Caractéristiques des obligations et des titres de créances :

Les investissements en obligations et autres titres de créances doivent uniquement porter sur des situations de trésorerie provisoires de manière rentable et se composer uniquement de titres de créances classiques provenant de débiteurs de qualité (notation de crédit de BBB- ou supérieur auprès de S&P ou une agence de notation équivalente) (obligations, comptes à terme...)

Le fait que la composition du portefeuille réponde, il est vrai, aux prescriptions et limitations légales et statutaires, n'empêche pas l'apparition éventuelle d'une concentration des risques dans certaines catégories d'actifs ou de secteurs économiques et géographiques plus petits.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée du fait de la composition du portefeuille/des techniques de gestion pouvant être employées.

* Limites de la politique de placement :

le compartiment vise une répartition équilibrée de ses investissements en actions entre les différentes régions et les différents secteurs économiques sans toutefois imposer de limites formelles (exception faite des limites légales).

* Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change :

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir l'exposition au risque de change. En d'autres termes, même quand ces bourses enregistrent de bonnes prestations dans leur devise respective, une dépréciation du cours de change du pays en question peut annuler cet avantage.

* Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

La loi interdit à un organisme de placement collectif d'acquérir des titres d'une société de droit belge ou étranger dont l'activité consiste à fabriquer, utiliser, réparer, mettre en vente, vendre, distribuer, importer ou exporter, stocker ou transporter des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions et blindages inertes contenant de l'uranium appauvri ou tout autre uranium industriel au sens de la loi9, et ce en vue de sa distribution.

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le compartiment ne tient pas compte des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. (voir explication dans la partie 1 (point 31) 1 du prospectus).

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Ce compartiment n'est pas lié à un indice, mais sa performance est comparée à un indice de référence : l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR en euros. Cet indice boursier est composé de plus de 200 actions de 10 pays appartenant à l'Union monétaire européenne (la "zone euro"), réparties dans tous les secteurs économiques. Cet indice est géré et calculé par Bloomberg Index Services Limited, basé au Royaume-Uni.

Bloomberg Index Services Limited ne figure pas dans le registre des administrateurs d'indices de référence de l'AEMF : (<https://www.esma.europa.eu/databases-library/registers-and-data>).

Le fonds dispose de plans écrits solides qui déterminent les procédures à suivre si le gestionnaire de l'indice devait interrompre le calcul de l'indice de référence ou apporter un changement important dans sa composition et/ou son calcul.

L'indice de référence n'est pas copié exactement (gestion active). La composition du portefeuille peut s'écarter complètement de la composition de l'indice de référence.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Classe « A » (BE6334503156) : 5,46%.

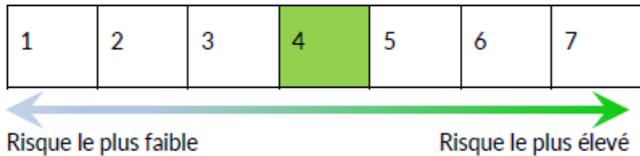
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Dans le courant de l'exercice, la méthode présumée a été maintenue (voir 3.1.3.).

3.1.8 . Politique future

Le bilan à long terme du compartiment est resté intact l'année dernière, donc il n'y a pas de raison de changer la stratégie d'investissement ; la volatilité du compartiment est aussi restée dans les limites prévues pendant toute la période.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de vous payer en soit affectée.

Le fonds est classé dans la catégorie 4 parce que des investissements en actions sont soumis aux fluctuations importantes, dépendantes de la situation politique et économique mondiale. Vous risquez, en cas de chute boursière, de récupérer un montant inférieur à celui que vous avez investi.

3.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

- Classe A : 29,85 EUR (BE6334503156)
- Classe B : 31,75 EUR (BE6334508205)
- Classe Q : 38,05 EUR (BE6334512249)

Het deel van het dividend dat van de DBI-regeling kan profiteren bedraagt 100,00%.

3.2 . BILAN

	Au 31.03.25 (en EUR)	Au 31.03.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	17.142.187,28	12.562.870,20
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	17.027.134,84	12.653.699,41
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	17.027.134,84	12.653.699,41
III. Créances et dettes à plus d'un an	-3.547,98	-3.864,13
B. Dettes	-3.547,98	-3.864,13
IV. Créances et dettes à un an au plus	116.935,23	-71.489,14
A. Créances		
a. Montants à recevoir	109.470,70	50.000,53
b. Avoirs fiscaux	7.464,53	3.356,93
B. Dettes		
c. Emprunts (-)		-124.846,60
V. Dépôts et liquidités	53.412,19	9.218,83
A. Avoirs bancaires à vue	53.412,19	9.218,83
VI. Comptes de régularisation	-51.747,00	-24.694,77
C. Charges à imputer (-)	-51.747,00	-24.694,77
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17.142.187,28	12.562.870,20
A. Capital	12.480.925,62	9.807.248,12
B. Participations au résultat	45.090,55	-25.438,28
C. Résultat reporté	2.646.333,57	397.837,99
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.969.837,54	2.383.222,37

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.03.25 (en EUR)	Au 31.03.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.802.402,65	2.262.915,26
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.802.404,83	2.262.895,76
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-2,18	19,50
II. Produits et charges des placements	354.776,47	227.662,18
A. Dividendes	394.544,36	292.478,06
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	360,82	2.155,38
C. Intérêts d'emprunts (-)	-4.212,56	-1.697,67
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-35.916,15	-65.273,59
III. Autres produits	66,53	56,67
B. Autres	66,53	56,67
IV. Coûts d'exploitation	-181.278,04	-105.380,95
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-36.830,61	-29.247,13
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4.505,77	-2.186,21
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-66.677,35	-19.305,67
A	-16.808,79	-4.777,09
B	-30.768,16	-4.364,41
Q	-19.100,40	-10.164,17
b. Gestion administrative et comptable	-19.919,19	-11.844,03
E. Frais administratifs (-)	-7.053,67	-3.656,21
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-117,26	-205,68
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.683,82	-1.183,92
H. Services et biens divers (-)	-18.046,64	-16.329,97
J. Taxes	-15.275,89	-10.437,45
K. Autres charges (-)	-11.167,84	-10.984,68
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	173.564,96	122.337,90
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.975.967,61	2.385.253,16
VI. Impôts sur le résultat	-6.130,07	-2.030,79
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.969.837,54	2.383.222,37
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	4.661.281,66	2.755.622,08
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.646.333,57	397.837,99
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.969.837,54	2.383.222,37
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	45.090,55	-25.438,28
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-2.514.662,31	-2.646.333,57
IV. (Distribution des dividendes)	-2.146.599,35	-109.288,51

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.03.25

Dénomination	Quantité au 31.03.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>				<u>17.027.134,84</u>	<u>100,00%</u>	<u>99,33%</u>
<u>Allemagne</u>				<u>5.041.116,00</u>	<u>29,61%</u>	<u>29,41%</u>
CTS EVENTIM AG & CO KGAA	5.000	EUR	92,20	461.000,00	2,71%	2,69%
E.ON SE	46.000	EUR	13,96	642.160,00	3,77%	3,74%
HANNOVER RUECK SE	2.900	EUR	274,70	796.630,00	4,68%	4,65%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	23.000	EUR	30,40	699.085,00	4,11%	4,08%
MTU AERO ENGINES AG	1.700	EUR	320,30	544.510,00	3,20%	3,18%
RHEINMETALL AG	539	EUR	1.319,00	710.941,00	4,17%	4,15%
SYMRISE AG	5.100	EUR	95,70	488.070,00	2,87%	2,85%
ZALANDO SE	22.000	EUR	31,76	698.720,00	4,10%	4,07%
<u>Italie</u>				<u>4.313.783,84</u>	<u>25,33%</u>	<u>25,16%</u>
A2A SPA	340.000	EUR	2,23	756.500,00	4,44%	4,41%
ANIMA HOLDING SPA	55.000	EUR	6,99	384.175,00	2,26%	2,24%
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	90.000	EUR	7,30	657.180,00	3,86%	3,83%
DE'LONGHI SPA	17.000	EUR	30,46	517.820,00	3,04%	3,02%
FERRARI NV	1.000	EUR	392,20	392.200,00	2,30%	2,29%
PRYSMIAN SPA	8.219	EUR	50,36	413.908,84	2,43%	2,41%
REPLY SPA	4.000	EUR	150,80	603.200,00	3,54%	3,52%
UNIPOL GRUPPO SPA	40.000	EUR	14,72	588.800,00	3,46%	3,44%
<u>France</u>				<u>2.773.215,00</u>	<u>16,29%</u>	<u>16,18%</u>
AXA SA	18.000	EUR	39,40	709.200,00	4,17%	4,14%
LEGRAND SA	2.500	EUR	97,24	243.100,00	1,43%	1,42%
PUBLICIS GROUPE	7.500	EUR	86,74	650.550,00	3,82%	3,80%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3.500	EUR	210,75	737.625,00	4,33%	4,30%
SPIE SA	11.000	EUR	39,34	432.740,00	2,54%	2,52%
<u>Espagne</u>				<u>1.368.890,00</u>	<u>8,04%</u>	<u>7,99%</u>
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	58.000	EUR	12,55	727.610,00	4,27%	4,25%
INDRA SISTEMAS SA	24.000	EUR	26,72	641.280,00	3,77%	3,74%
<u>Finlande</u>				<u>1.250.200,00</u>	<u>7,34%</u>	<u>7,29%</u>
KONECRANES OYJ	8.200	EUR	58,80	482.160,00	2,83%	2,81%
ORION OYJ-CLASS B	14.000	EUR	54,86	768.040,00	4,51%	4,48%
<u>Pays-Bas</u>				<u>1.107.970,00</u>	<u>6,51%</u>	<u>6,46%</u>
ARGENX SE	670	EUR	540,60	362.202,00	2,13%	2,11%
ASM INTERNATIONAL NV	920	EUR	415,40	382.168,00	2,24%	2,23%
ASML HOLDING NV	600	EUR	606,00	363.600,00	2,14%	2,12%
<u>Royaume-Uni</u>				<u>623.800,00</u>	<u>3,66%</u>	<u>3,64%</u>
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	200.000	EUR	3,12	623.800,00	3,66%	3,64%
<u>Suisse</u>				<u>548.160,00</u>	<u>3,22%</u>	<u>3,20%</u>
DSM-FIRMENICH AG	6.000	EUR	91,36	548.160,00	3,22%	3,20%
Total ACTIONS				17.027.134,84	100,00%	99,33%
TOTAL PORTEFEUILLE				17.027.134,84	100,00%	99,33%
Avoirs bancaires à vue				53.412,19		0,31%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		44.028,49		0,26%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		9.383,70		0,05%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				53.412,19		0,31%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				113.387,25		0,66%

Dénomination	Quantité au 31.03.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
AUTRES				-51.747,00		-0,30%
TOTAL DE L'ACTIF NET				17.142.187,28		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	29,61%
Italie	25,33%
France	16,29%
Espagne	8,04%
Finlande	7,34%
Pays-Bas	6,51%
Royaume-Uni	3,66%
Suisse	3,22%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	35,10%
Holding et sociétés financières	27,07%
Industrie automobile	9,31%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	4,51%
Industrie aéronautique et spatiale	3,66%
Télécommunication	3,54%
Compagnies d'assurance	3,46%
Chimie	3,22%
Bien de consommation divers	3,04%
Art graphique, maison d'édition	2,71%
Internet et services d'Internet	2,25%
Biotechnologie	2,13%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	8.704.947,41	9.998.199,06	18.703.146,47
Ventes	6.690.677,07	9.445.597,51	16.136.274,58
Total 1	15.395.624,48	19.443.796,57	34.839.421,05
Souscriptions	2.287.171,37	2.163.864,73	4.451.036,10
Remboursements		1.718.559,86	1.718.559,86
Total 2	2.287.171,37	3.882.424,59	6.169.595,96
Moyenne de référence de l'actif net total	13.613.517,34	16.266.633,28	14.929.377,26
Taux de rotation	96,29%	95,66%	192,04%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, dans le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de CA CEIS BANK, Belgium Branch, ayant son siège Avenue du Port 86C, b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Le taux de rotation est élevé par rapport à d'autres fonds communs d'actions. Ceci a un rapport avec la politique de placement très active. Aphilion Q² vise à investir continuellement dans environ 29 titres, sélectionnés sur base d'un modèle quantitatif. L'optimisation continue du portefeuille basée sur ce modèle apporte beaucoup plus de transactions que dans un cas classique. Ce changement du portefeuille actif est un facteur clé dans la bonne performance.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	01.04.2022 - 31.03.2023			01.04.2023 - 31.03.2024			01.04.2024 - 31.03.2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
A - Dis.	769,31		769,31	484,76	148,00	1.106,07	4.824,441	49,77	5.880,739
B - Dis.	50,00		50,00	1.572,08		1.622,08	11.891,864	4.317,00	9.196,945
Q - Dis.	40.446,08		40.446,08	5.483,65		45.929,72		1.802,096	44.127,629
TOTAL			41.265,39			48.657,87			59.205,313

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	01.04.2022 - 31.03.2023		01.04.2023 - 31.03.2024		01.04.2024 - 31.03.2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
A - Dis.	154.711,79		99.999,76	30.604,92	1.268.715,14	12.769,48
B - Dis.	10.000,00		350.000,72		3.182.320,96	1.155.790,68
Q - Dis.	8.089.216,00		1.110.007,29			549.999,70
TOTAL	8.253.927,79		1.560.007,77	30.604,92	4.451.036,10	1.718.559,86

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	01.04.2022 - 31.03.2023		01.04.2023 - 31.03.2024		01.04.2024 - 31.03.2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
A - Dis.	160.678,91	208,86	280.940,84	254,00	1.647.813,47	280,21
B - Dis.	10.493,44	209,87	416.869,31	257,00	2.621.133,60	285,00
Q - Dis.	8.515.890,56	210,55	11.865.060,05	258,33	12.873.240,21	291,73
TOTAL	8.687.062,91		12.562.870,20		17.142.187,28	

3.4.5 . Performances

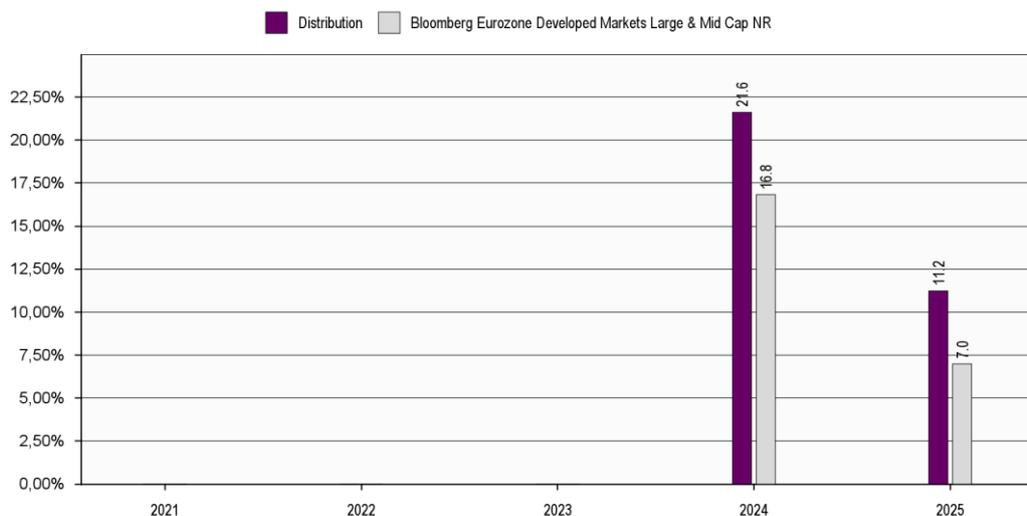
* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

A
Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	
Part	Benchmark
11,23% (en EUR)	6,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

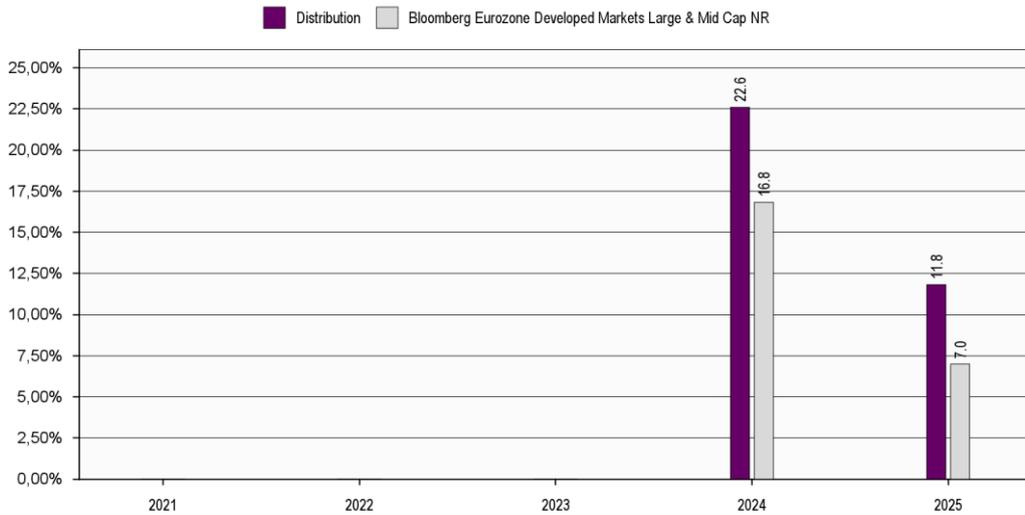
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex,t}, ..., VNI_{ex,t+n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

B

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	
Part	Benchmark
11,82% (en EUR)	6,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

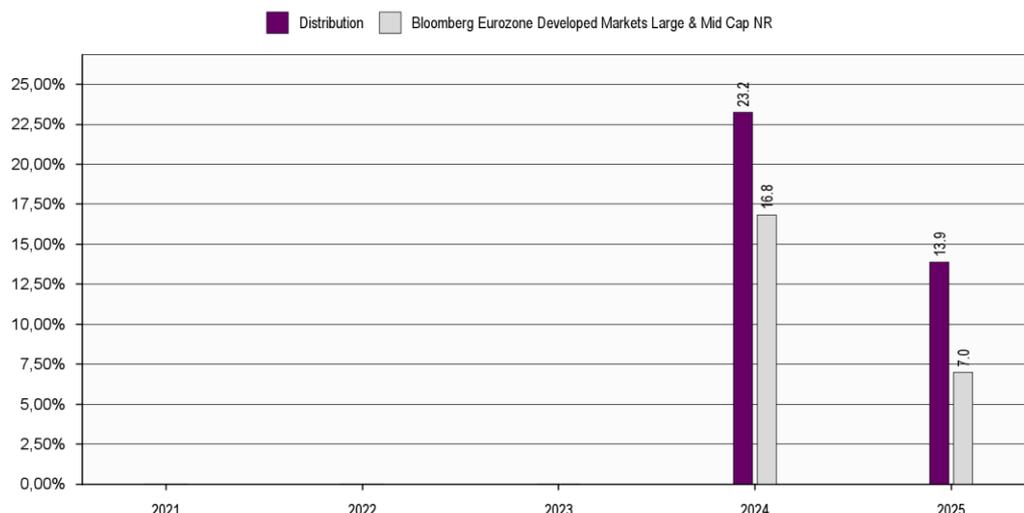
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex,t}, \dots, VNI_{ex,t+n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Q

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	
Part	Benchmark
13,88% (en EUR)	6,99% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex,t}, ..., VNI_{ex,t+n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Classe A - part de distribution (BE6334503156) : 2,15%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,85%
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,30%

- Classe B - part de distribution (BE6334508205) : 1,58%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.37% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,28%
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,30%

- Classe Q - part de distribution (BE6334512249) : 0,98%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.49% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,68%
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,30%

Les frais accessoires, tels que les commissions de performance, ne sont pas inclus dans les coûts indiqués. Veuillez consulter le document d'informations clés pour plus d'informations sur les frais qui seront facturés.

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non-matérielles (soft commissions) (Article 118 §1, 2° de l'Arrêté Royal 2012)

Les gestionnaires de la SICAV ne perçoivent aucune rétrocession ou autre rémunération/avantage ("soft commissions") de la part des parties avec lesquelles ils agissent au nom de la SICAV (courtiers en bourse, banques etc.). En outre, la SICAV est complètement libre - par sa structure - dans le choix de ses contreparties et ne se voit donc en aucun cas limité par un autre accord ou par une autre relation commerciale.

Existence de Fee-sharing agreements (Article 119 de l'Arrêté Royal 2012)

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la SICAV, il est prévu qu'une partie de la rémunération pour la gestion de la classe "A" revienne aux distributeurs du fonds proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté ("fee-sharing agreement"). La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la SICAV. Une telle réglementation ne s'impose ni aux actions de la classe "B" ni aux actions de la classe "Q".

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement de compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de la facture Deloitte pour le ratio RDT Q3-Q4 2023 et Q1 2024.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s): 5.900,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 - SFDR

Le fonds relève de l'article 6 du SFDR. Cela signifie qu'il est géré selon un processus d'investissement qui intègre des facteurs ESG, mais ne favorise pas nécessairement les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectif d'investissement durable spécifiques. Détenir des investissements dans les actifs sous-jacents de ce fonds ne tient pas compte des critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

NOTE 5 – Performance Fees

La rubrique « IV.D.a « Gestion financière » du compte de résultats contient un montant de 23.142,50 EUR pour les performances fees :

Classe A : 5.741,72 EUR (0,35% de l'actif net total de cette classe).

Classe B : 17.400,78 EUR (0,66% de l'actif net total de cette classe).